



Eau Potable

Exercice

2019

Rapport annuel sur le **P**rix et la  
Qualité du **S**ervice public

**SENLIS**



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE  
POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE

*Partenaire de votre action*



ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE  
POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE

*Partenaire de votre action*

**ADTO, SPL au capital de 80 000 €**  
36 avenue Salvador Allende  
Bâtiment A «Hervé CARLIER»  
60000 BEAUVAIS  
Tél: 03 44 15 37 37 Fax: 03 44 15 37 30  
accueil@adto.fr



**Dossier n°4890**

**Edité le : jeudi 23 juillet 2020**

	<b>Etabli par : Valentin LALOI et Florent LERQUIER</b>
	<b>Vérifié par : Pierre BOUCHE</b>
	<b>Approuvé par : Florence SYOEN</b>

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.*

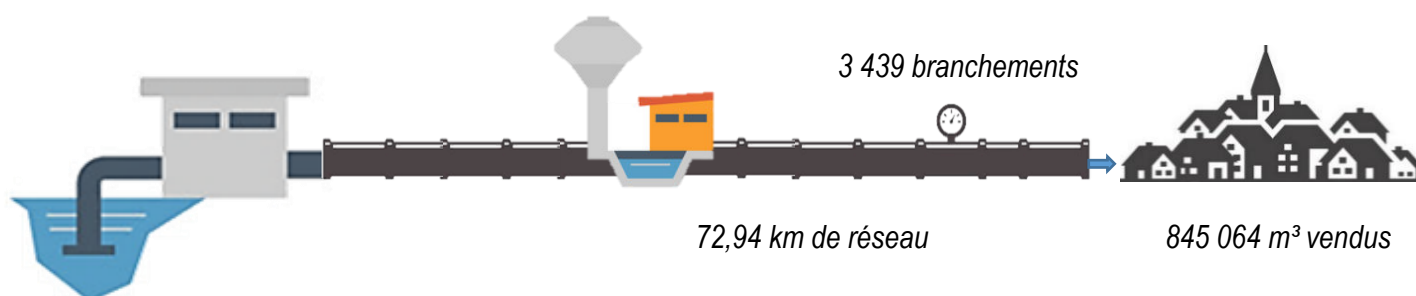


# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

## SENLIS

2 unités de stockage  
3 000 m<sup>3</sup> de stockage

15 267 habitants desservis  
6 250 abonnés



3 unités de production  
964 497 m<sup>3</sup> produit

72,94 km de réseau

3 439 branchements

845 064 m<sup>3</sup> vendus

**Le rendement du réseau est de 88,00% (cf § III-C-5)**

### La qualité de l'eau ?

Taux de conformité des analyses Microbiologiques :  
100%

Taux de conformité des analyses Physico-chimiques :  
98%

### L'exploitation ?

**Véolia**

en délégation de service public de type affermage

Début de contrat le : 01/02/2012

Fin de contrat le : 31/01/2032

### Les actions à mener ?

- ▶ Branchements en plomb à remplacer
- ▶ DUP à finaliser
- ▶ Diagnostic complet des captages
- ▶ Prévoir un diagnostic eau potable
- ▶ Renouvellement et renforcement de canalisations

### Prix de l'eau

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable dans la collectivité est de 1,50 € TTC  
(au 1er janvier 2020) - Prix moyen dans l'Oise : 2,75\* € TTC/m<sup>3</sup>

\*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionné l'ADTO pour réaliser leur RPQS (197)



## Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

## L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance ;
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr/>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

# Prix et qualité du service public de l'eau potable

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2018 et celles de l'exercice 2019 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2019 sont obligatoires.

## SOMMAIRE

<b>I) CARACTERISATION DU SERVICE.....</b>	<b>7</b>
<b>A) Présentation du territoire desservi.....</b>	<b>7</b>
<b>B) Mode de gestion du service.....</b>	<b>7</b>
<b>C) Estimation de la population desservie (D101.0).....</b>	<b>8</b>
<b>D) Nombre d'abonnements.....</b>	<b>8</b>
<b>E) Prestations assurées dans le cadre du service.....</b>	<b>9</b>
<b>F) Ressources en eau.....</b>	<b>10</b>
1) Points de prélèvement.....	10
2) Lieux de stockage.....	11
3) Volumes produits.....	12
4) Volumes importés.....	13
5) Volumes exportés.....	14
6) Volumes mis en distribution.....	15
7) Volumes vendus aux abonnés.....	16
8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer.....	17
9) Longueur du réseau.....	17
<b>II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....</b>	<b>18</b>
<b>A) Fixation des tarifs en vigueur.....</b>	<b>18</b>
1) Part destinée à la collectivité.....	18
2) Part destinée au délégataire.....	18
3) Part destinée aux taxes et redevances.....	18
<b>B) Les frais d'accès au service d'eau potable.....</b>	<b>19</b>
<b>C) Prix du service de l'eau potable.....</b>	<b>19</b>
1) Tarifs du service d'eau potable.....	19
2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m <sup>3</sup> .....	20
3) Prix théorique du m <sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup> (D102.0).....	21
<b>D) Recette d'exploitation.....</b>	<b>22</b>
1) Recettes de la collectivité.....	22
2) Recettes de l'exploitant.....	23
<b>III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE.....</b>	<b>24</b>
<b>A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1).....</b>	<b>24</b>
<b>B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....</b>	<b>24</b>
1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	24
2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B).....	25
<b>C) Performance du réseau.....</b>	<b>27</b>
1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	28
2) Indice Linéaire de Consommation (ILC).....	29
3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3).....	30

4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	32
5) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	33
<b>D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....</b>	<b>35</b>
<b>E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1).....</b>	<b>35</b>
<b>F) Taux de réclamations (P155.1).....</b>	<b>35</b>
<b>G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0).....</b>	<b>35</b>
<b>H) Branchements en plomb.....</b>	<b>35</b>
<b><u>IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</u></b>	<b><u>36</u></b>
<b>A) Montants Financiers.....</b>	<b>36</b>
<b>B) Etat de la dette (P153.2).....</b>	<b>36</b>
<b>C) Amortissements réalisés.....</b>	<b>36</b>
<b>D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau.....</b>	<b>36</b>
1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	36
2) Opérations de coopérations décentralisées.....	36
<b><u>V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES.....</u></b>	<b><u>37</u></b>
<b>A) Obligations de l'exploitant.....</b>	<b>37</b>
<b>B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire.....</b>	<b>38</b>
<b>C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité.....</b>	<b>39</b>
<b>D) Perspective.....</b>	<b>40</b>
<b><u>VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES.....</u></b>	<b><u>41</u></b>
<b><u>VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHESE DES ANALYSES ARS.....</u></b>	<b><u>42</u></b>
<b><u>VIII) ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....</u></b>	<b><u>44</u></b>

## I) CARACTERISATION DU SERVICE

### A) Présentation du territoire desservi

La commune de SENLIS gère le service d'eau potable au niveau communal.

La collectivité comprend les ouvrages suivants :

- 3 unités de production
- 2 unités de stockage
- 72,941 km de réseau
- 3 439 branchements

Les compétences liées au service peuvent être la production, le traitement, le transfert, le stockage ou la distribution. Dans le cas de la collectivité :

- la compétence liée à la production consiste à assurer la mise à disposition de l'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eau brute et le pompage en sortie d'usine.
- La compétence liée au traitement consiste à rendre une eau brute non potable, potable pour les consommateurs par l'utilisation d'un ou plusieurs procédés chimiques ou physiques.
- La compétence liée au transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'aux points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- La compétence liée au stockage sert à retenir l'eau pour permettre le maintien d'une diffusion aux heures de forte demande. Il peut servir d'intermédiaire entre le transfert et la distribution.
- La compétence liée à la distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

### B) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public de type affermage pour une durée de 20 ans avec une échéance fixée le 31/01/2032.

Il y a 1 avenant au contrat

	Date d'effet	Objet
Avenant n°1	24/01/15	Mise en place d'une unité de traitement, hausse tarifs, prolongation du contrat de 8 ans.

## C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La population desservie est estimée à 15 267 habitants.

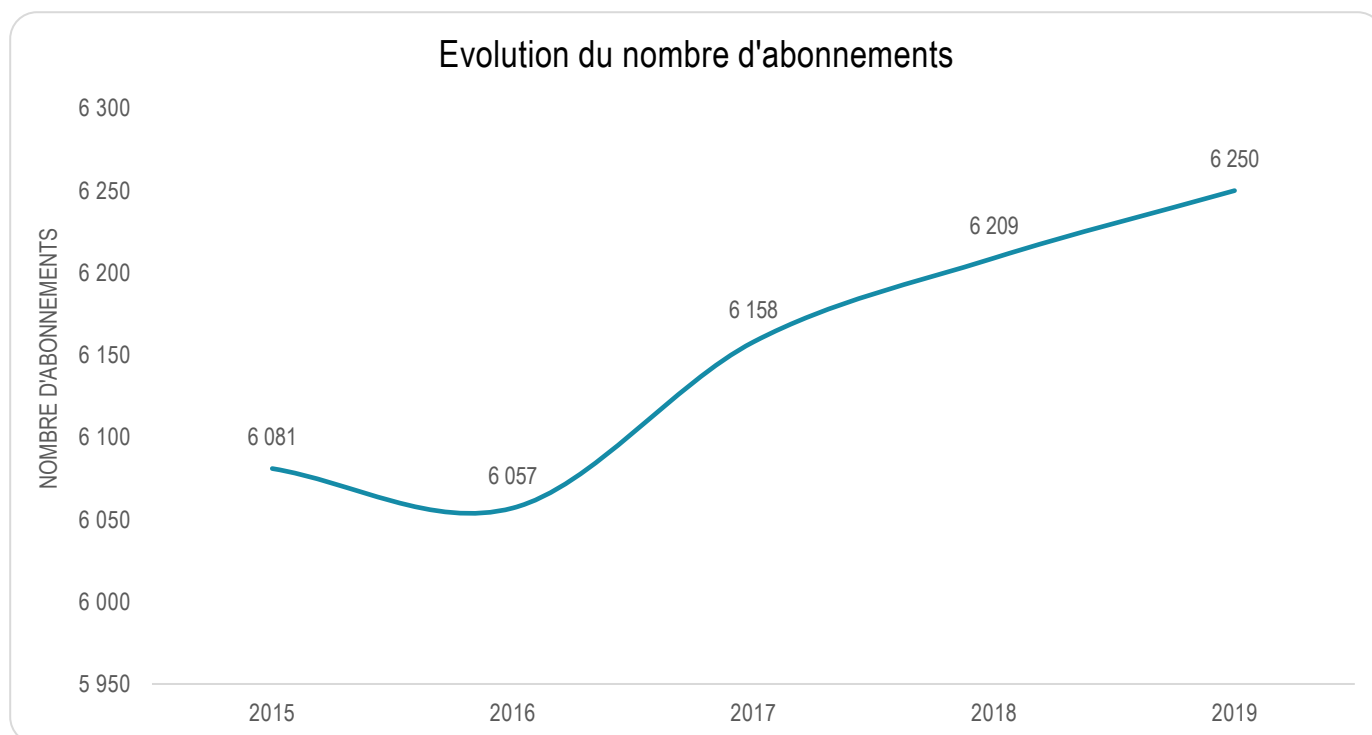
## D) Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Abonnements	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Nombre d'abonnements domestiques	6 201	6 243	0,68%
Nombre d'abonnements non domestiques	8	7	-12,50%
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>6 209</b>	<b>6 250</b>	<b>0,66%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 85,69 abonnés/km pour l'exercice 2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,44 habitants/abonné pour l'exercice 2019.



▶ Le nombre d'abonnés est en constante augmentation durant ces 4 dernières années. Cette augmentation fait suite à une diminution du nombre d'abonnés due à l'abandon de logement à vocation militaire il y a quelques années.



## E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

<b>Gestion du service :</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés :</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service :</b>	Des branchements
<b>Entretien :</b>	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement :</b>	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement :</b>	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, du génie civil
<b>Prestations particulières :</b>	Entretien des points de distribution publics, dont les hydrants

## F) Ressources en eau

### 1) Points de prélèvement

Ouvrages	Type	Débit d'exploitation [m³/h]	Débit d'autorisation [m³/h]	Code BRGM	Arrêté D.U.P	Date de création
AUMONT	Forage	56	100	0128-5X-0119	21/02/1989	1984
BONSECOURS 1	Forage	31	150	0128-5X-0080	en cours	1960
BONSECOURS 2	Forage	45	200	0128-5X-0008	19/05/1990	1966

► La procédure de DUP est en cours sur le captage Bonsecours 1 et doit passer en enquête publique en octobre 2020. Une étude AAC a été réalisée sur les captages de Bonsecours et un DTMP est également en cours.

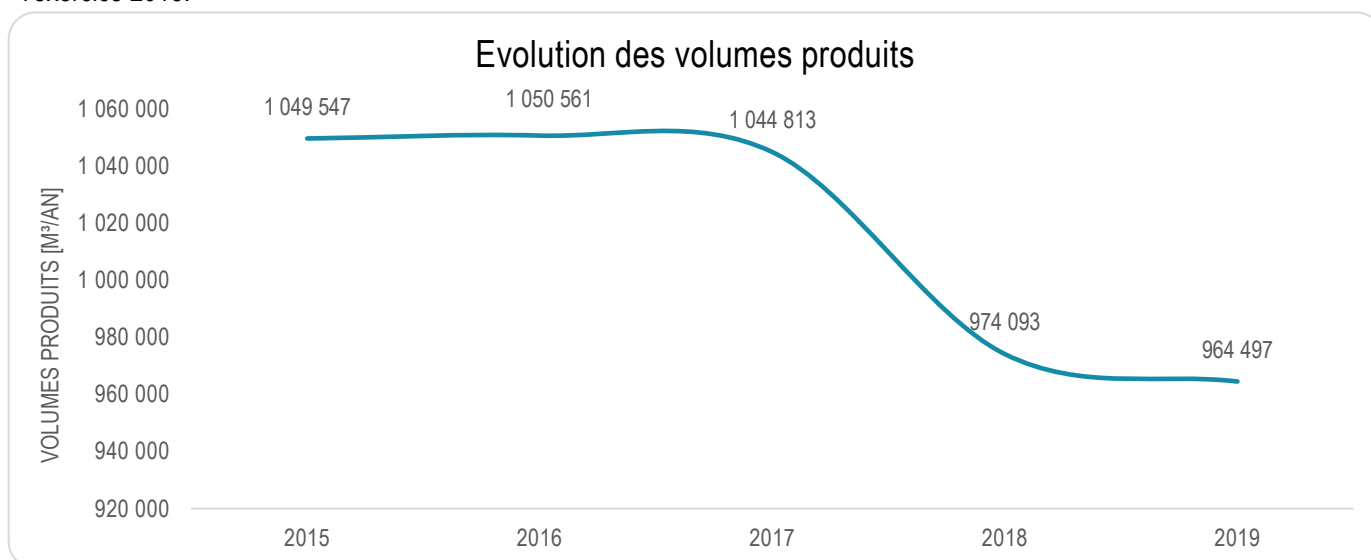
## 2) Lieux de stockage

Ouvrages	Type de stockage	Volume de stockage [en m <sup>3</sup> ]
Bon Secours 1	Réservoir	1 000
Tombray	Réservoir sur Tour	2 000
Capacité totale de stockage [m <sup>3</sup> ]		3 000

### 3) Volumes produits

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2018 [m³]	Production 2019 [m³]	Variation 2018 - 2019
AUMONT	2 000	416 713	412 337	-1,05%
BONSECOURS 1	3 000	259 174	226 495	-12,61%
BONSECOURS 2	4 000	298 206	325 665	9,21%
<b>Total production [m³]</b>		<b>974 093</b>	<b>964 497</b>	<b>-0,99%</b>

964 497 m³ ont été produits au cours de l'exercice 2019 ; ce qui correspond à une différence de -0,99 % par rapport à l'exercice 2018.



Les volumes produits ont varié entre 964 497 et 1 050 561 m³/an au cours des cinq dernières années.

► La commune a vu ses volumes produits diminué légèrement durant cet exercice. Cette diminution peut s'expliquer soit par une diminution de la consommation des usagers ou par une amélioration significative du rendement.

#### 4) Volumes importés

- ▶ La collectivité n'importe pas d'eau.

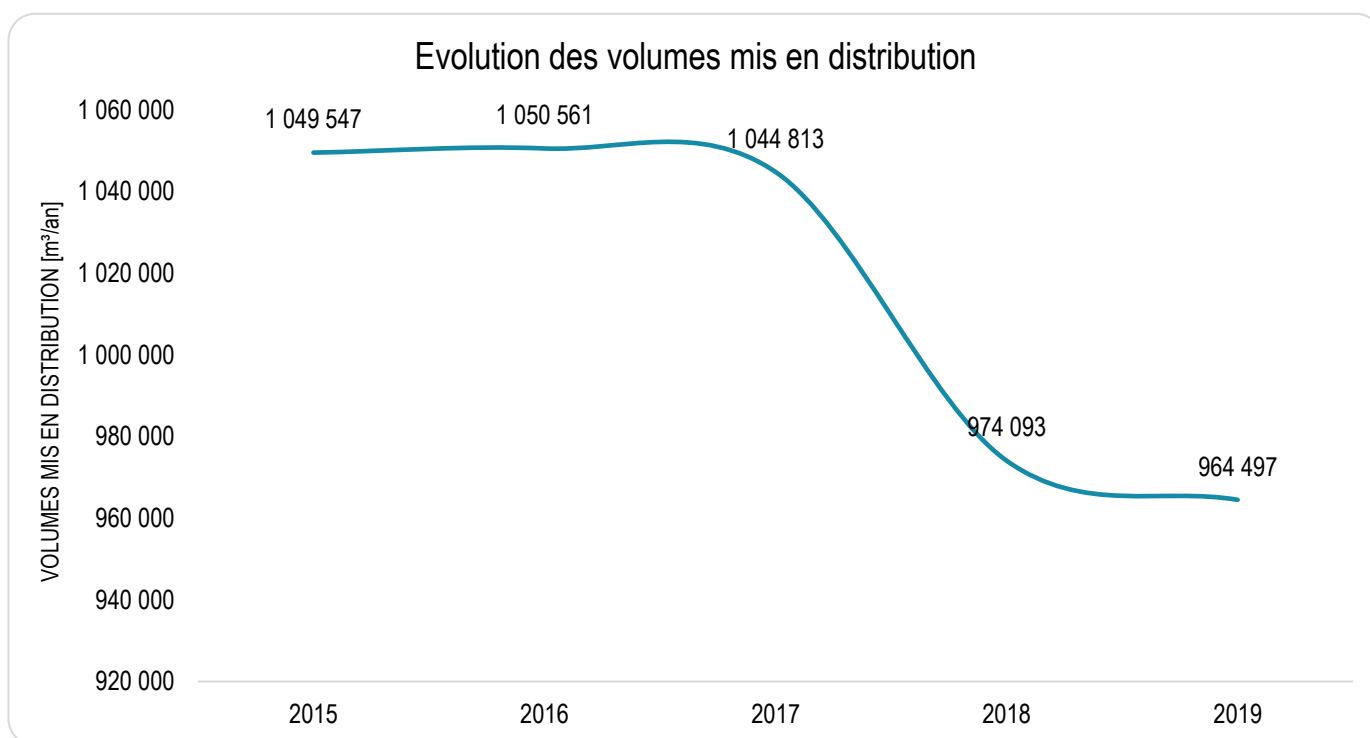
## 5) Volumes exportés

- ▶ La collectivité n'exporte pas d'eau.

## 6) Volumes mis en distribution

Volumes	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Volumes produits [m <sup>3</sup> ]	974 093	964 497	-0,99%
Volumes importés [m <sup>3</sup> ]	-	-	-
Volumes exportés [m <sup>3</sup> ]	-	-	-
<b>Volume mis en distribution [m<sup>3</sup>]</b>	<b>974 093</b>	<b>964 497</b>	<b>-0,99%</b>

964 497 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2019 ; ce qui correspond à une différence de -0,99% par rapport à l'exercice 2018.



► En raison de l'absence de volumes importés et exportés, l'évolution des volumes mis en distribution est identique à celle des volumes produits.

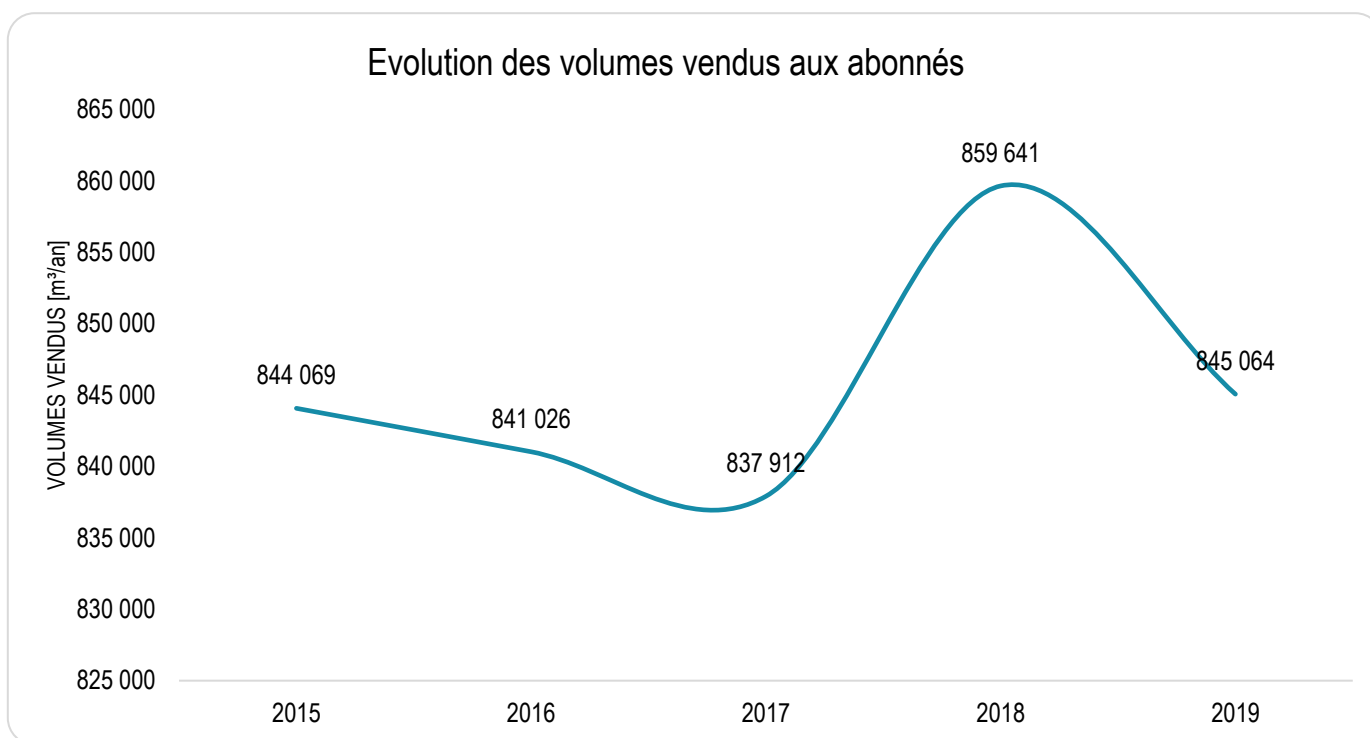
## 7) Volumes vendus aux abonnés

Abonnements	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Volumes vendus aux abonnés domestiques [m <sup>3</sup> ]	824 620	826 342	0,21%
Volumes vendus aux abonnés non domestiques [m <sup>3</sup> ]	35 021	18 722	-46,54%
<b>Volumes totaux vendus aux abonnés [m<sup>3</sup>]*</b>	<b>859 641</b>	<b>845 064</b>	<b>-1,70%</b>

\*Les valeurs du tableau ci-dessus représentent les volumes vendus sur la période de relève (données fournies par le délégataire). Les valeurs du graphique ci-dessous sont les valeurs ramenées sur l'année civile (365 jours) issues du rapport du délégataire.

**Important :** Les valeurs du graphique ci-dessous servent aux calculs des indicateurs du présent rapport.

845 064 m<sup>3</sup> ont été vendus aux abonnés au cours de l'exercice 2019 ; ce qui correspond à une différence de -1,70 % par rapport à l'exercice 2018.



Les volumes vendus aux abonnés ont varié entre 837 912 et 859 641 m<sup>3</sup>/an au cours des cinq dernières années.

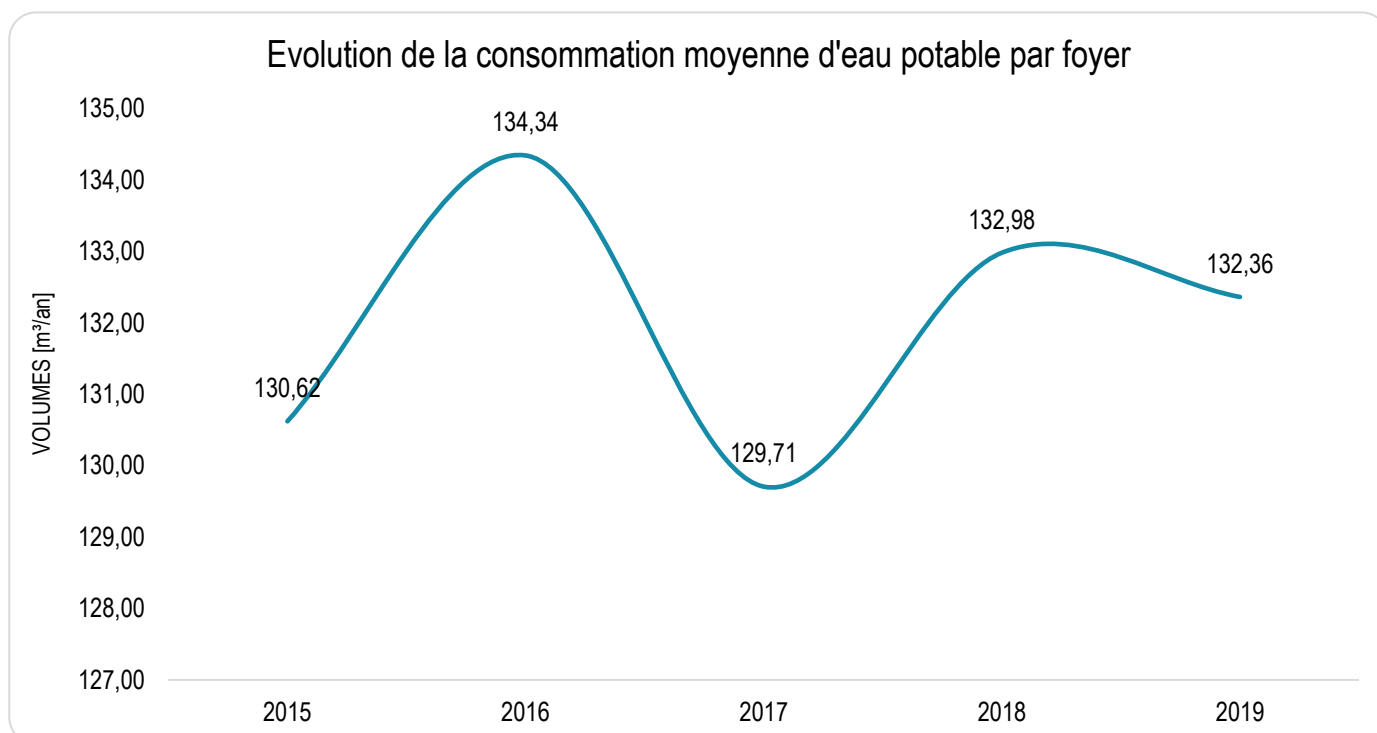
- ▶ Au vu de l'évolution des volumes produits, on peut en conclure que le rendement est resté sensiblement le même qu'en 2018 (légère baisse). On observe néanmoins une forte baisse des volumes vendus aux abonnés non domestiques. Malgré nos relances, le délégataire n'a pas fourni d'explication pour expliquer cette baisse.



## 8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer

	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Consommation par foyer [m <sup>3</sup> /an]	132,98	132,36	-0,47%

La consommation moyenne d'eau potable par foyer est de 132 m<sup>3</sup>/an au cours de l'exercice 2019, ce qui correspond à une différence de -0,47 % par rapport à l'exercice 2018.



► La consommation par foyer est similaire à celle de 2018.

## 9) Longueur du réseau

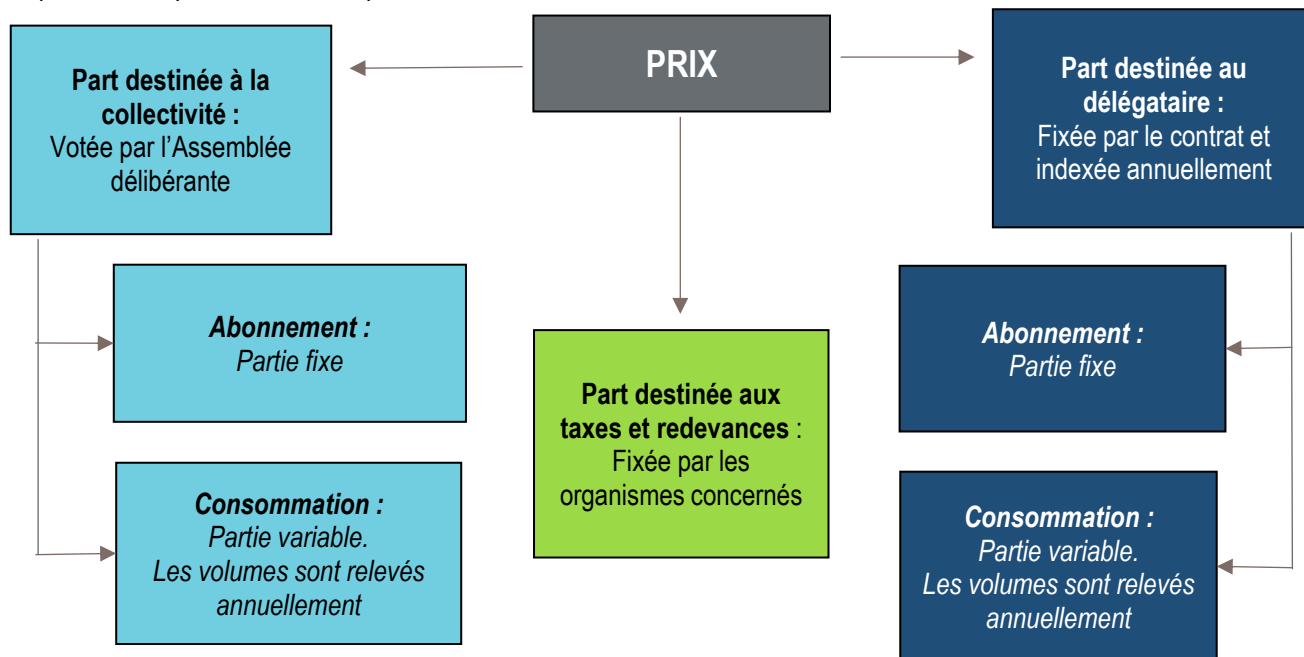
	Date du dernier diagnostic réseau	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Longueur du réseau [km]	-	72,370	72,941	0,79%

► Nous pouvons considérer que le linéaire de réseau n'a pas évolué de manière significative entre 2018-2019. La différence provient sûrement d'une actualisation de la part du délégataire. Malgré nos relances, le délégataire n'a pas expliqué cette différence.

## II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### A) Fixation des tarifs en vigueur

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



#### 1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

#### 2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part de Véolia sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2019, le coefficient d'actualisation était de 1,075.

Au 1er janvier 2020, le coefficient d'actualisation est de 1,085.

#### 3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions nécessaires à la réduction de la pollution, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux, fixés dans le contexte de la directive cadre européenne. Le montant de ces redevances, en euro par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année et pour chaque commune par l'Agence de l'Eau. Un usager d'un service d'eau potable doit ainsi payer deux redevances :

##### - La redevance de prélèvement sur la ressource en eau :

Son taux est modulé en fonction de l'importance des prélèvements sur le secteur du bassin considéré au regard des ressources en eau disponibles et de la fragilité des milieux.

##### - La redevance de pollution domestique :

Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

## B) Les frais d'accès au service d'eau potable

Les frais d'accès au services sont de 48,83€.

Valeur dans le contrat	Coefficient d'actualisation	Valeur actualisée
45,00 €	1,085	48,83 €

## C) Prix du service de l'eau potable

### 1) Tarifs du service d'eau potable

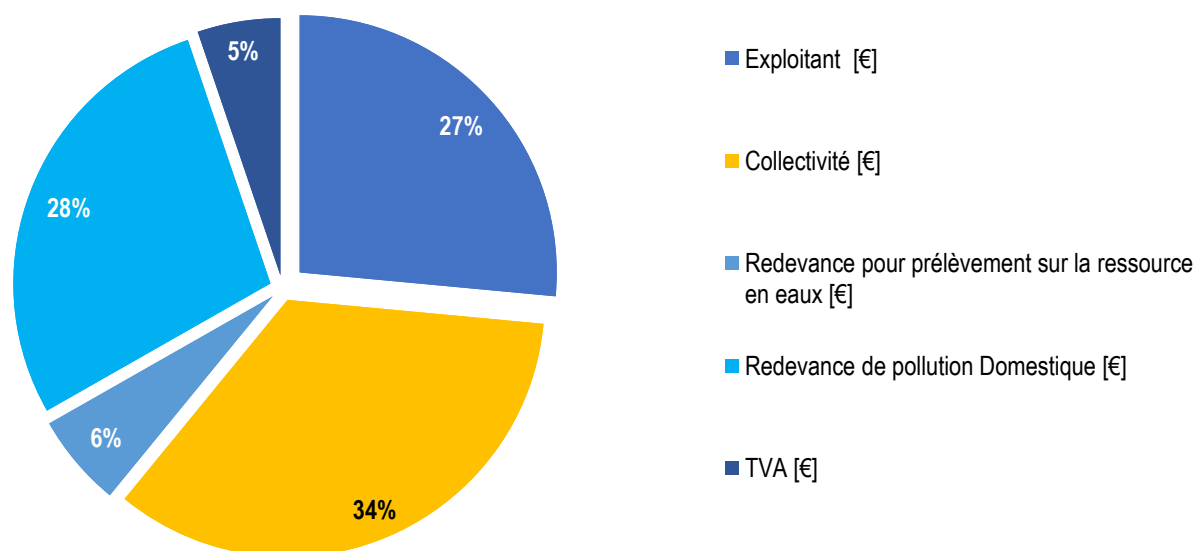
	1er janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation 2019 - 2020
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	10,68	10,76	11,00	2,23%
Part Proportionnelle de 0 à 30 m <sup>3</sup> [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,2283	0,2301	0,2352	
Part Proportionnelle de 30 à 120 m <sup>3</sup> [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,3190	0,3214	0,3286	
Part Proportionnelle à partir de 120 m <sup>3</sup> [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,3607	0,3635	0,3716	
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	0,00	0,00	0,00	-
Part Proportionnelle de 0 à 30 m <sup>3</sup> [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,1013	0,1013	0,1013	0,00%
Part Proportionnelle à partir de 30 m <sup>3</sup> [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,6544	0,6544	0,6544	0,00%
<b>Redevance et Taxes</b>				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€/m <sup>3</sup> ]	0,0877	0,0877	0,0877	0,00%
Redevance de pollution Domestique [€/m <sup>3</sup> ]	0,4200	0,4200	0,4200	0,00%
TVA [%]	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

▶ Entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020, la part de l'exploitant a augmenté et la part de la collectivité est restée stable.

## 2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation 2019 - 2020
Exploitant [€]	46,24	46,59	47,64	2,24%
Collectivité [€]	61,94	61,94	61,94	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€]	10,52	10,52	10,52	0,00%
Redevance de pollution Domestique [€]	50,40	50,40	50,40	0,00%
TVA [€]	9,30	9,32	9,38	0,62%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>178,40 €</b>	<b>178,78 €</b>	<b>179,88 €</b>	<b>0,62%</b>

### Répartition d'une facture d'eau potable



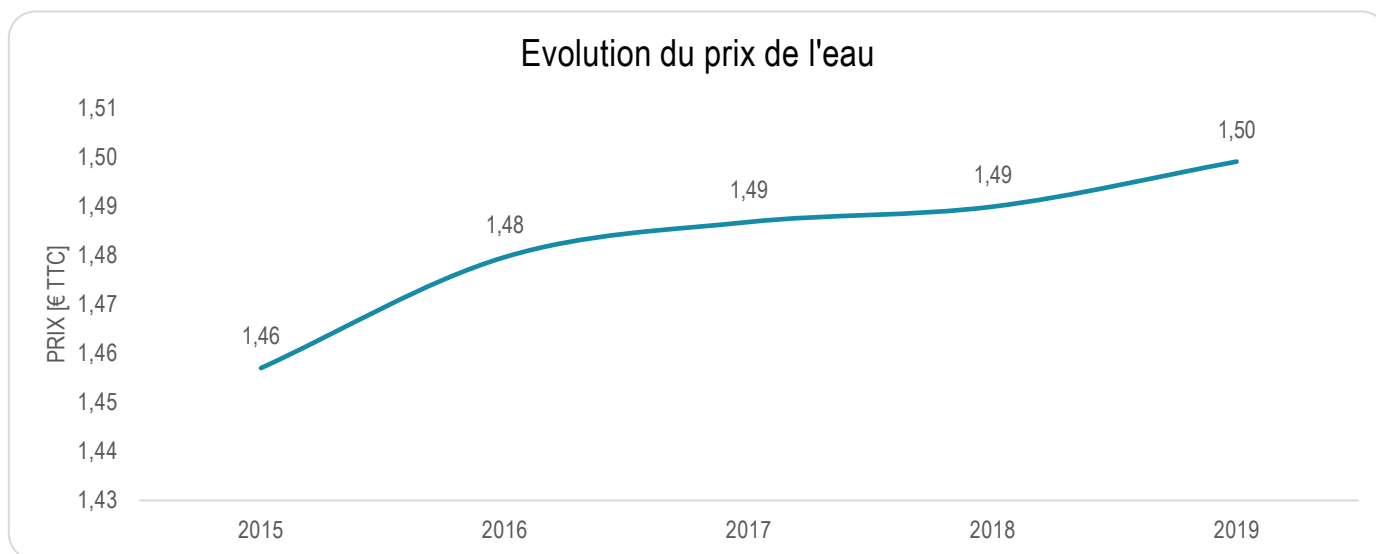
La part de la collectivité représente 34% de la facture d'eau potable d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup>.

La part de l'exploitant représente 26% de cette facture.

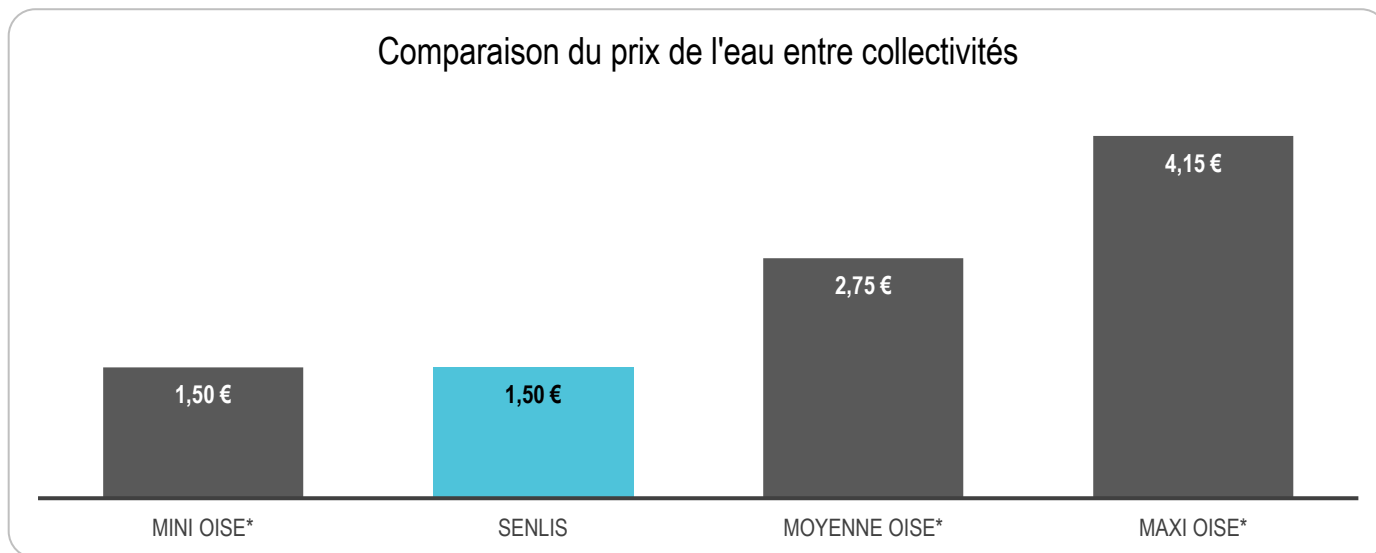
### 3) Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (D102.0)

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation 2019 - 2020
Prix pour 120 m <sup>3</sup> d'eau potable [€ TTC/an]	178,40	178,78	179,88	0,62%
Prix pour 1 m <sup>3</sup> d'eau potable [€ TTC/an]	1,49 €	1,49 €	1,50 €	

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2020 : 1,50 € TTC**



► Le prix de l'eau augmente légèrement de manière régulière au vu de l'actualisation des prix de la part du délégataire.



*\*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (197)*

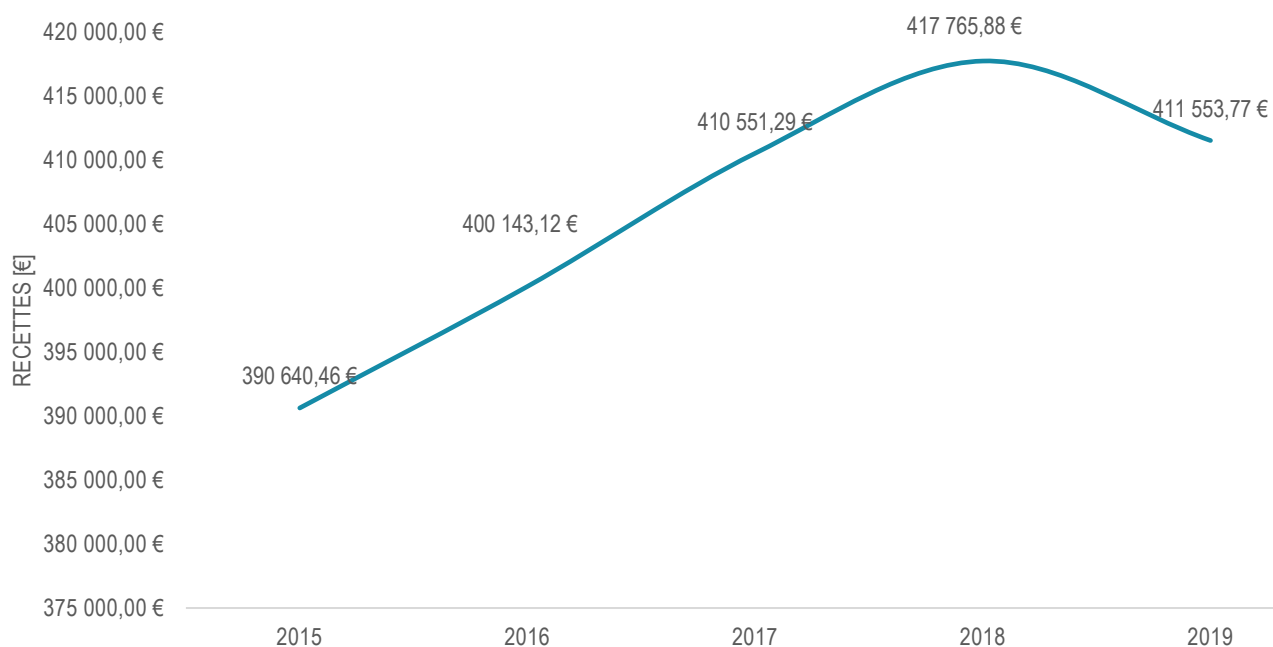
► Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est le plus bas parmi les prix pratiqués dans les collectivités ayant missionné l'ADTO.

## D) Recette d'exploitation

### 1) Recettes de la collectivité

	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Recettes de vente d'eau domestique [€]	400 746,47 €	402 435,99 €	0,42%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	17 019,41 €	9 117,78 €	-46,43%
Autres recettes [€]	0,00 €	0,00 €	-
<b>TOTAL [€]</b>	<b>417 765,88 €</b>	<b>411 553,77 €</b>	<b>-1,49%</b>

Evolution des recettes de la collectivité

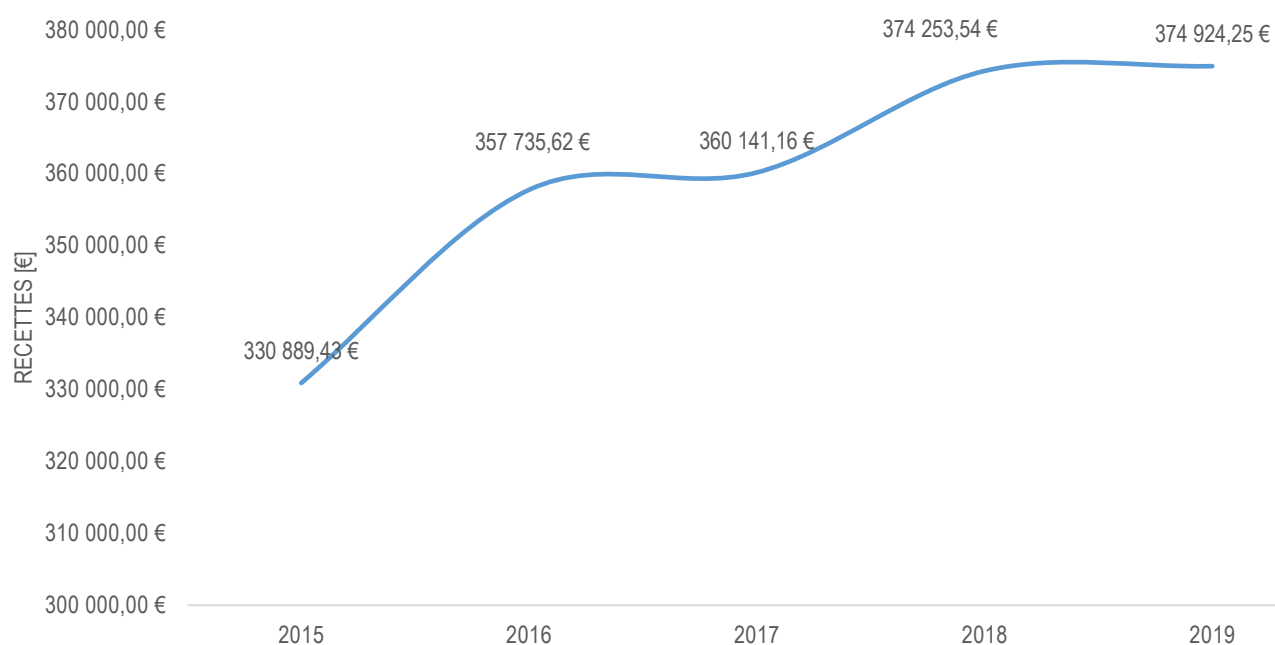


► Les recettes sont cohérentes avec l'évolution du prix de l'eau et des volumes vendus.

## 2) Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Recettes de vente d'eau domestique [€]	256 331,19 €	259 701,25 €	1,31%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	10 886,20 €	5 883,00 €	-41,96%
Autres recettes [€]	107 036,15 €	109 340,00 €	2,15%
<b>TOTAL [€]</b>	<b>374 253,54 €</b>	<b>374 924,25 €</b>	<b>0,18%</b>

### Evolution des recettes de l'exploitant



► Les recettes sont cohérentes avec l'évolution du prix de l'eau et des volumes vendus.

### III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

#### A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	Conformité [%]
Analyses Microbiologiques (ARS)	35	35	100%
Analyses Microbiologiques (Délégué)	30	30	100%
Analyses Physico-chimiques (ARS)	43	42	98%
Analyses Physico-chimiques (Délégué)	12	12	100%

Une non-conformité a été détectée le 29 mars concernant le plomb avec 12,4 µg/l pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Une autre non-conformité a été détectée concernant les bactéries sulfite réductrices avec 4n /100ml pour une référence de qualité fixée à 0 n/100ml (sans danger pour la santé des personnes).

Les nitrates sur la commune sont en moyenne autour de 7 mg/l pour une limite de qualité fixée à 50 mg/l.

Les pesticides totaux sont autour de 0,1 µg/l pour une limite de qualité fixée à 0,5 µg/l.

Aucune trace de monomère de chlorure de vinyle (CVM) n'a été détecté durant l'exercice.

Les perchlorates sont inférieurs au seuil impliquant des restrictions de consommation (4 µg/l).

#### B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

##### 1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% **Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)**

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 71%. Cette valeur est une moyenne entre les différents captages sachant que celui de Bonsecours est encore en cours de DUP.



## 2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

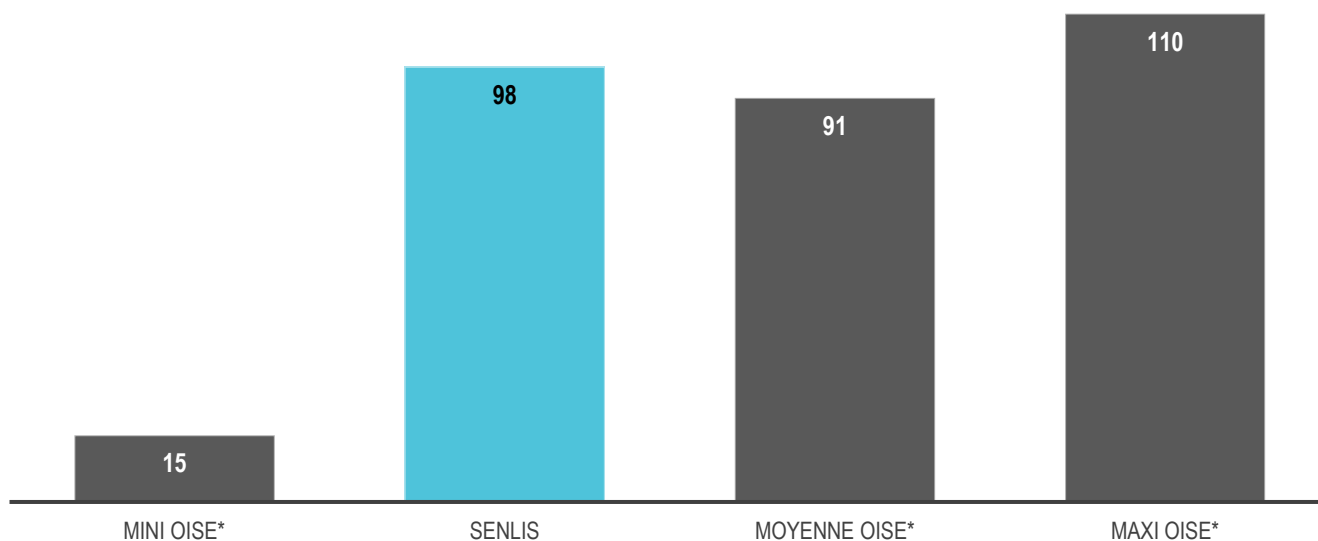
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

*D'après l'article L. 213-10-9 du Code de l'Environnement, « le taux de la redevance pour l'usage alimentation en eau potable est multiplié par deux lorsque le descriptif ou le plan d'actions visé à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas été établi dans les délais prescrits. Cette majoration prend effet à partir de l'année suivant le constat de cette carence. ». Cette nouvelle évolution réglementaire fixe le niveau de connaissance des réseaux d'eau et le seuil de points nécessaires pour que le service dispose du descriptif détaillé. La non atteinte de 40 points minimum pourra entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau et impactera donc le prix de l'eau.*

		Barème	Points
1	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet.	0	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution de l'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année.	5	5
<b>Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires</b>		<b>15</b>	<b>15</b>
2	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	3
<b>Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires</b>		<b>45</b>	<b>43</b>
3	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipement électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	0
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux.	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>98</b>

L'indice étant supérieur à 40 points, la collectivité ne s'expose pas à une surtaxe de la redevance en eau.

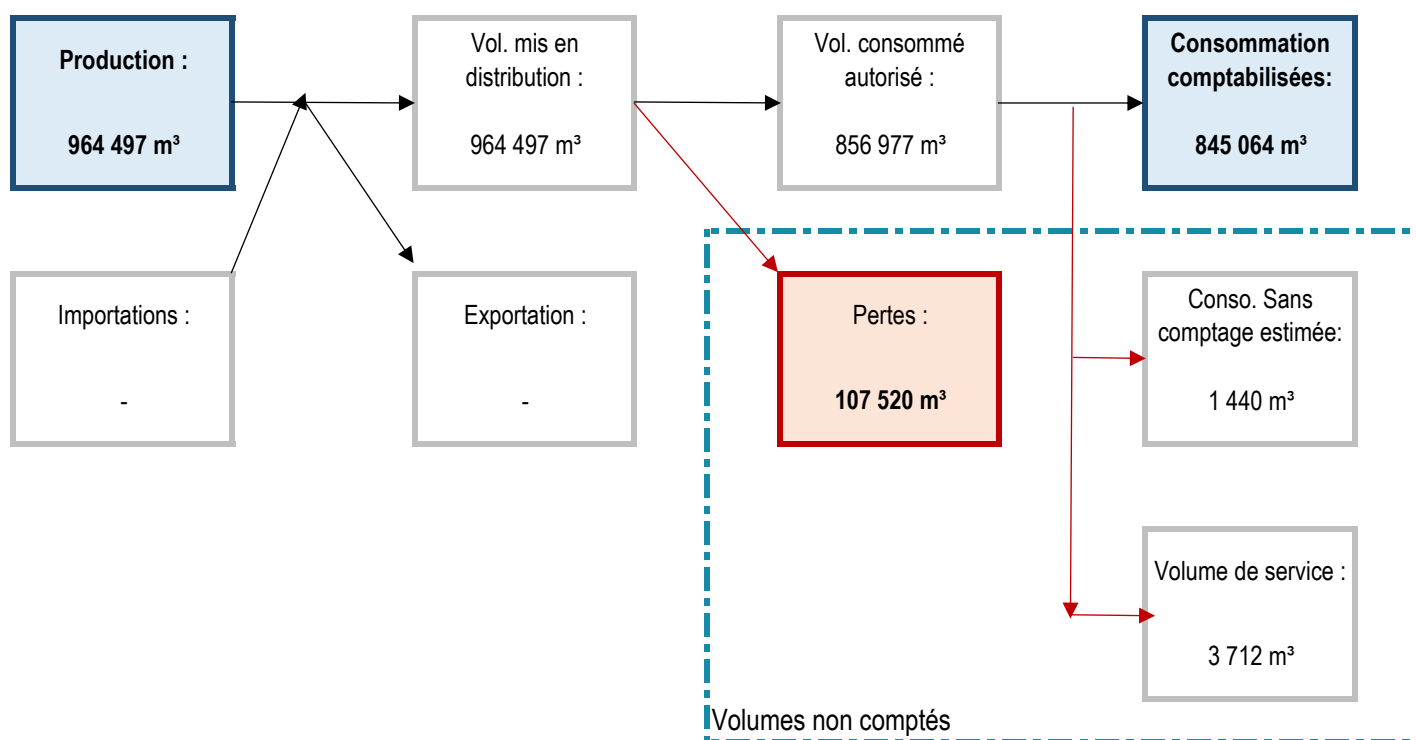
### Comparaison de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale entre collectivités



\*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (197).

► L'indice de connaissance et de la gestion patrimoniale de la collectivité se situe dans la fourchette haute des collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO pour leur RPQS.

## C) Performance du réseau



- ▶ Les volumes de services (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 712 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs de performance du réseau, qui sont détaillés dans la suite du rapport.

## 1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Estimation consommations sans comptage + Volumes de services + Pertes

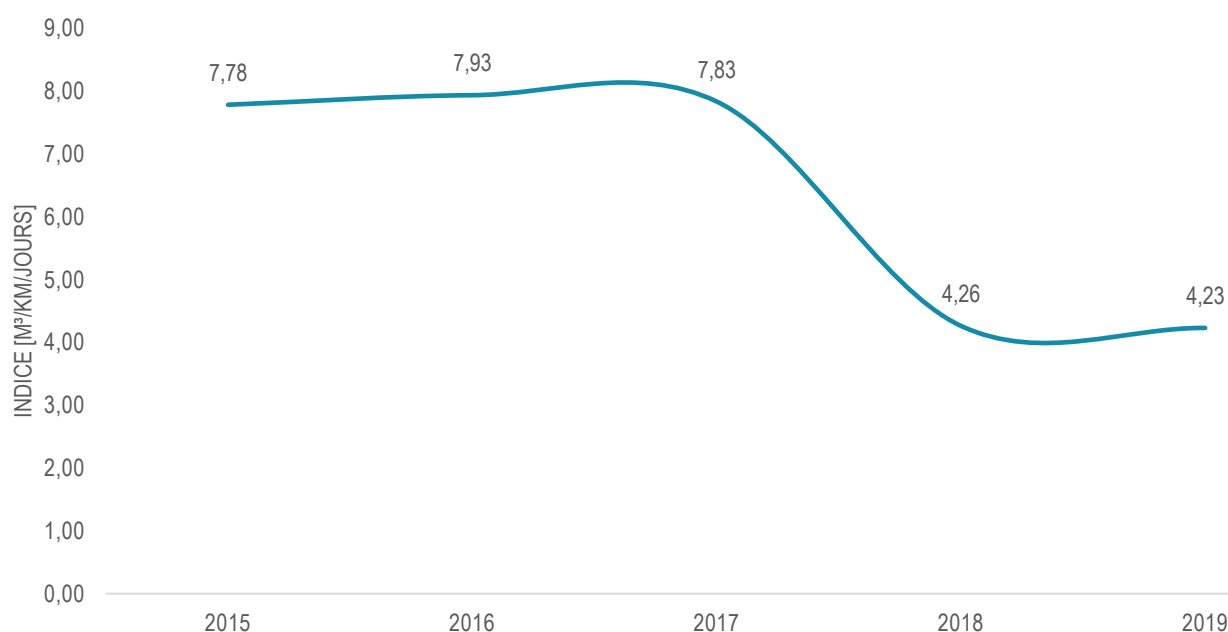
Longueur du réseau hors branchements × 365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,23 m<sup>3</sup>/km/jours.

	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jours]	4,26	4,23	-0,72%

### Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés



La hausse de l'indice linéaire des volumes non comptés reflète la diminution de l'efficacité de la gestion du réseau. Sa baisse représente au contraire une augmentation de l'efficacité du réseau.

► Cet indice a évolué de -1 % entre 2018 et 2019. Ceci est cohérent avec l'évolution (-0,54 %) du rendement des réseaux.

## 2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)

$$\frac{\text{Vol. vendu autres collectivités} + \text{Volume Comptabilisé 365j} + \text{Vol. conso. Sans comptage} + \text{vol. besoin service}}{\text{Longueur du réseau hors branchements} \times 365}$$

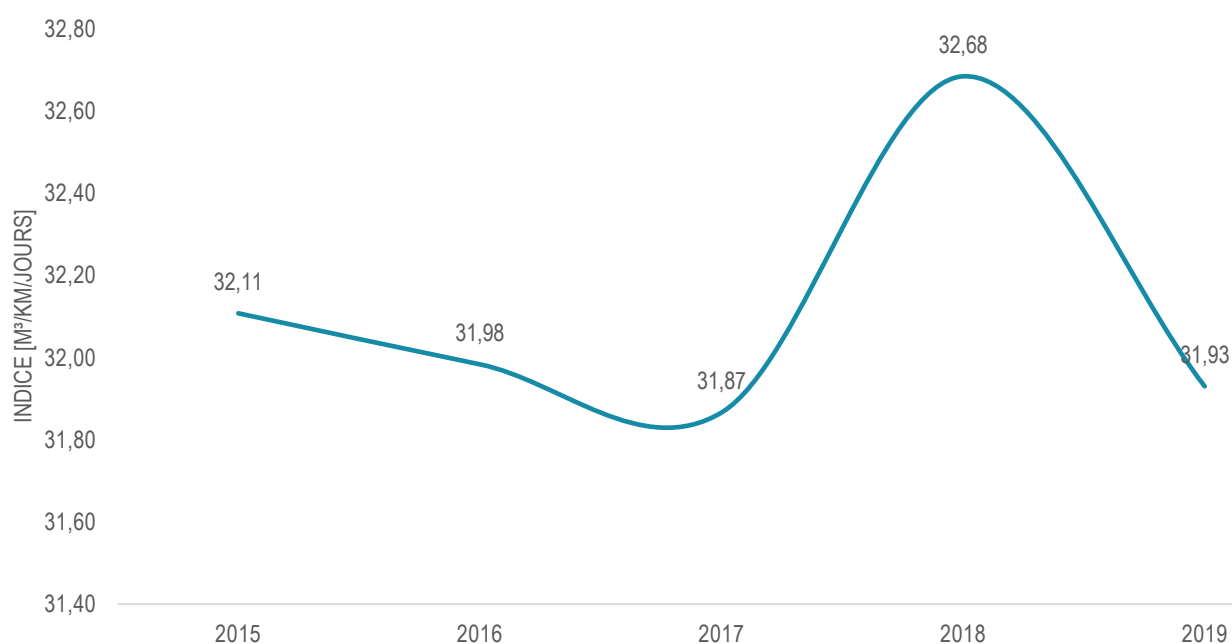
Cet indicateur correspond au volume moyen consommé dans l'année par jour et par kilomètres de canalisation et permet une classification des réseaux.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire de consommation est de 31,93 m<sup>3</sup>/km/jours, ce qui correspond à un réseau de type urbain.

CLASSEMENT DES RESEAUX			
Valeur de l'ILC [m <sup>3</sup> /km/jours]	< 10	10 < ILC < 30	> 30
Catégorie du réseau	Rural	Semi Rural	Urbain

	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Indice Linéaire de Consommation [m <sup>3</sup> /km/jours]	32,68	31,93	-2,29%

Evolution de l'Indice Linéaire de Consommation



► L'indice linéaire de consommation montre que la commune dispose d'un réseau de type urbain ce qui correspond bien à la typologie de la collectivité.

### 3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)

$$\text{Volume de perte en distribution} = (\text{volume d'eau introduit dans le réseau} - (\text{volume consommé} + \text{volumes exporté})) \\ \text{Longueur du réseau hors branchements} \times 365$$

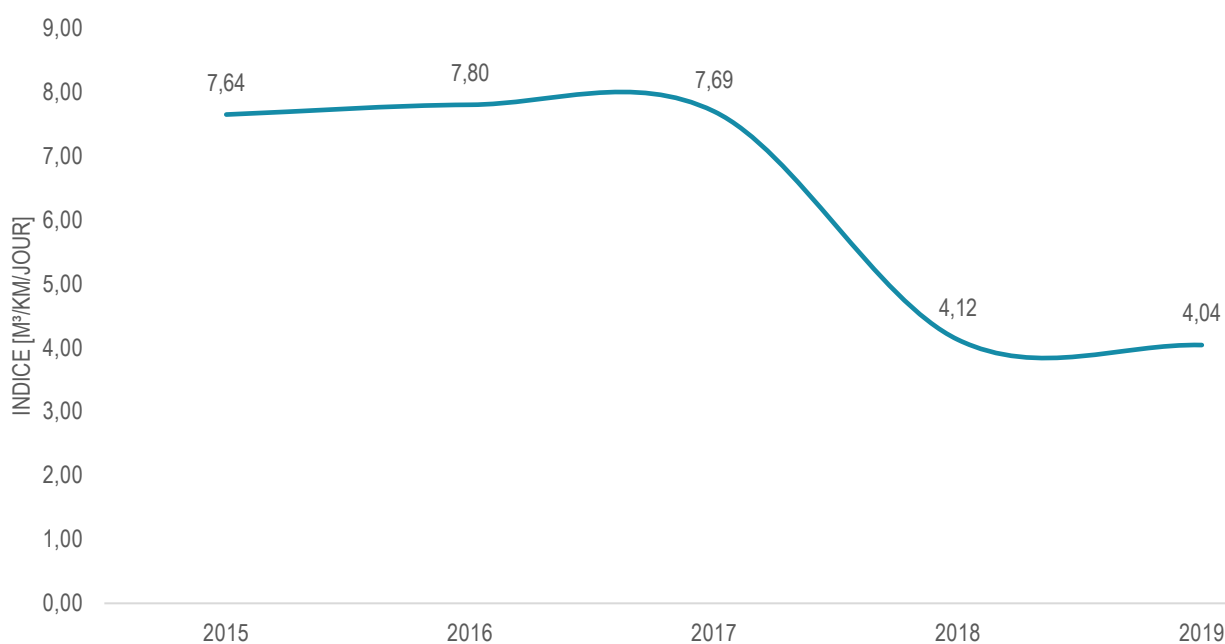
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Classement des indices Linéaire de Pertes en réseau			
Catégorie du réseau	Rural	Semi rural	Urbain
ILP Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	<b>ILP &lt; 7</b>
ILP Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

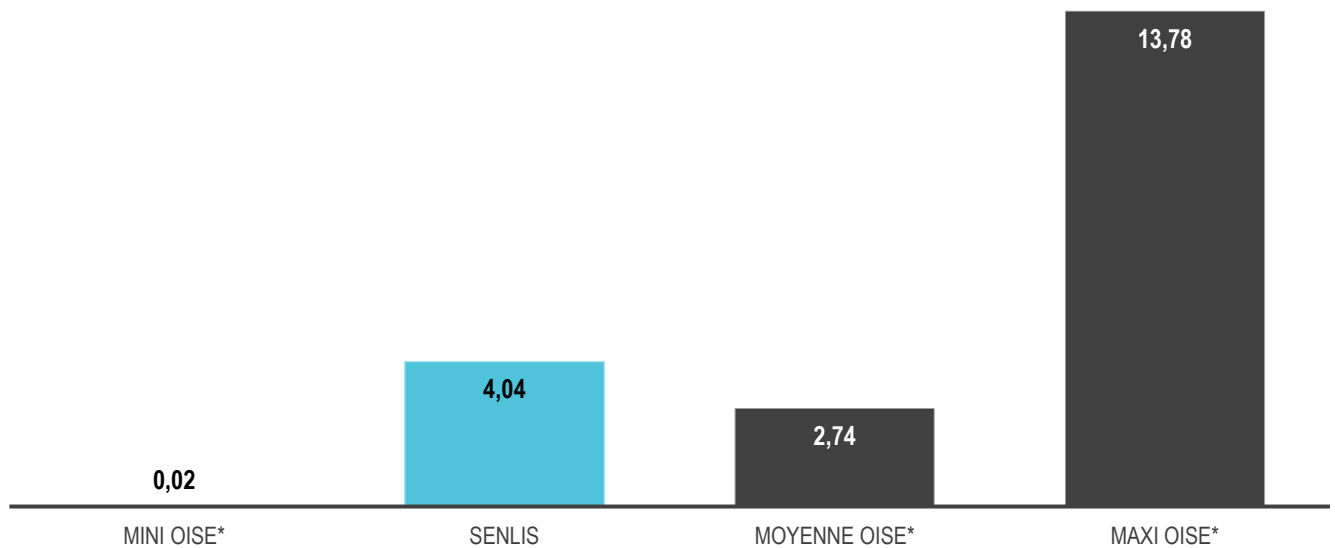
Pour l'année 2019, l'indice linéaire de pertes en réseau est de 4,04 m<sup>3</sup>/km/jours, ce qui correspond à un indice dit "bon" pour un réseau de type urbain.

	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Indice Linéaire de Pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jours]	4,12	4,04	-2,03%

Evolution de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau



## Comparaison de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau entre collectivités



*\*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type urbain (4).*

► L'indice Linéaire de Pertes en réseau est situé dans la fourchette haute des collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO pour leur RPQS.

#### 4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

$$\frac{[L(2015) + L(2016) + L(2017) + L(2018) + L(2019)] \times 100}{5 \times L(2019)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

	2018	2019
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0,18%	0,55%

NC : Non Communiqué



## 5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Les articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du Code de l'Environnement fixent plusieurs seuils à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement :

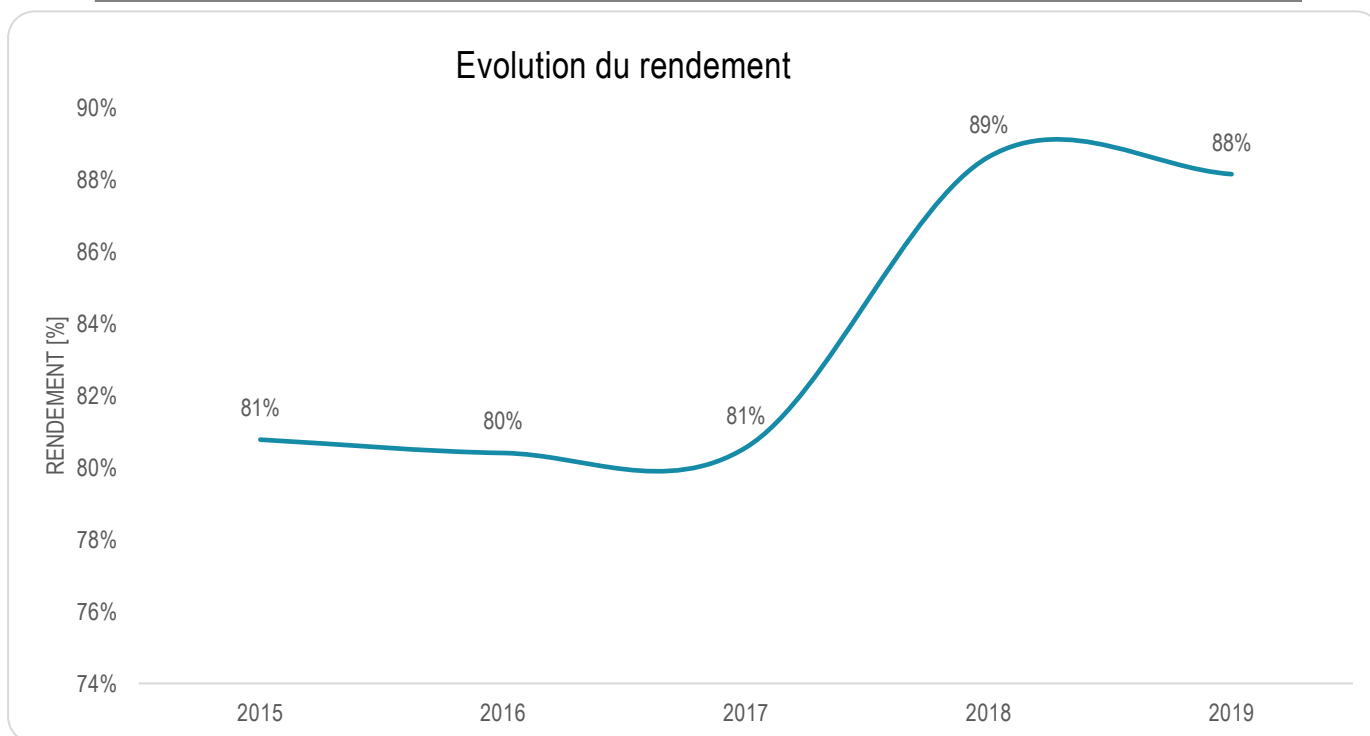
Seuil n°1 = 85%

$$\text{Seuil n°2} = 65 + 0,2 \times \left( \frac{\text{Vol}_{\text{abonnés + service}} + \text{Vol}_{\text{autres services publics AEP}}}{\text{Long}_{\text{réseau}}} \right) = 71,38\%$$

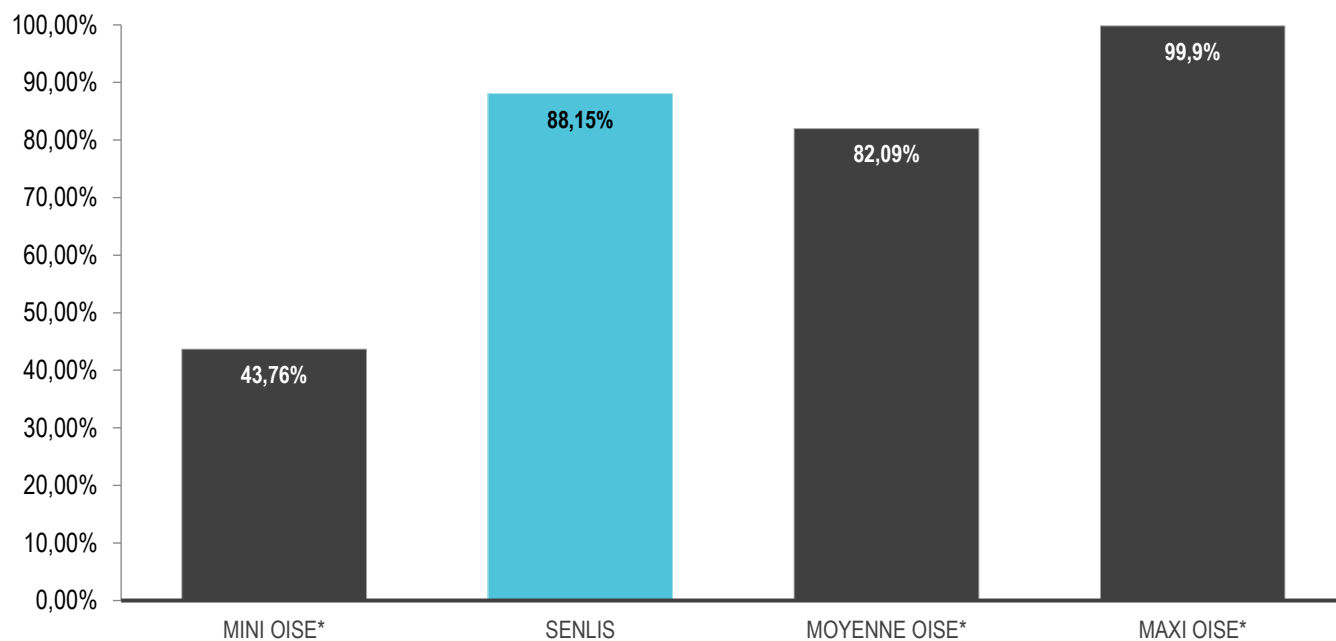
Les évolutions réglementaires relatives au rendement de réseau peuvent entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau si les seuils fixés ci-dessus ne sont pas atteints.

**Pour l'année 2019, le rendement du réseau de distribution est de 88,15 %. Règlementairement, il n'y aura donc aucun impact sur la redevance eau potable car le rendement est supérieur au seuil n°2 de 71,38%.**

	2018	2019	Variation 2018 - 2019
Rendement du réseau de distribution [%]	88,63%	88,15%	-0,54%



### Comparaison du rendement entre collectivités



*\*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type urbain (4).*

▶ Le rendement du réseau de distribution se situe dans la fourchette haute parmi les collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO pour leur RPQS.

## D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	2018	2019
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [%]	1,18%	1,55%

NC : Non Communiqué

## E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)

	2018	2019
Taux d'occurrence des interruptions de service [‰]	1,77	0,96

NC : Non Communiqué

## F) Taux de réclamations (P155.1)

	2018	2019
Taux de réclamations [‰]	1,13 ‰	1,60 ‰

NC : Non Communiqué

## G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Le délégataire, Véolia, s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 1 jour.

	2018	2019
Taux de respect du délai d'ouverture [%]	100,00%	100,00%

NC : Non Communiqué

## H) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	19	11
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	206	195
% de branchements en plomb restants	6,00%	5,99%

Il reste encore une quantité non négligeable de branchements en plomb à remplacer. Ceux-ci seront renouvelés par le délégataire mais également lors de travaux réalisés par la commune. L'inventaire a été mis à jour durant cet exercice.

## IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

### A) Montants Financiers

	2018	2019
Montant mandaté	925 404,74 €	372 320,00 €
Montant des subventions	27 356,67 €	0,00 €

### B) Etat de la dette (P153.2)

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursement au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

### C) Amortissements réalisés

	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	246 777,52 €	237 609,00 €

### D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau

#### 1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté ;
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Durant l'année 2019, le service a reçu 0 demande d'abandons de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 € /m<sup>3</sup> pour l'année 2019.

#### 2) Opérations de coopérations décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

## V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

### **A) Obligations de l'exploitant**

Le contrat impose les obligations suivantes au délégataire :

Mise en place de 12 compteurs de sectorisation dès la signature du contrat ;

- ▶ Le délégataire a mis en place les compteurs de sectorisation.

Réalisation d'une modélisation hydraulique et qualitative du réseau d'eau potable ;

- ▶ Le délégataire a réalisé cette modélisation en 2012.

Equipement de 89 bâtiments communaux d'équipement avec la télé relève des compteurs d'eau ;

- ▶ Les bâtiments ont été équipés en 2017.

Renouvellement du parc des compteurs afin de maintenir un âge moyen de 15 ans, soit 385 compteurs par an pendant la durée du contrat ;

- ▶ 107 compteurs ont été remplacés au cours de l'exercice 2019 soit un nombre assez éloigné de celui prévu au contrat.

Maintien d'un rendement égal au minimum à 85 % (90 % à partir du 31/12/2023)

- ▶ Le rendement est à 88 % au cours de l'exercice 2019. Le contrat est donc bien respecté.

## **B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire**

- ▶ Renouvellement du réseau plomb dans la rue des Vétérans sur 95 mètres avec de la fonte en diamètre 100 mm
- ▶ Renouvellement de 15 branchements plomb
- ▶ Renouvellement d'un branchement dans la rue Lucien Chastaings le 01/04
- ▶ Renouvellement du Poteau incendie numéro 72 et de la vanne diamètre 100 au niveau de la Place de la Gatelière
- ▶ Renouvellement de 107 compteurs durant l'exercice
- ▶ Création de 5 nouveaux branchements
- ▶ Nettoyage des réservoirs de Bonsecours et celui du Tombray
- ▶ Recherche de fuites sur 26 687 mètres
- ▶ Renouvellement de la télésurveillance sur le réservoir du Tombray et de l'anti bélier sur le forage Bonsecours 2
- ▶ Renouvellement du réseau dans l'avenue Eugène Gazeau en fonte ø 150 mm sur 700 ml avec la reprise de 16 branchements
- ▶ Réparations de nombreuses fuites (malgré nos relances, le délégataire n'a pas fourni le détail)

## **C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité**

- ▶ Renforcement dans l'avenue Mont l'évêque, la Place de la Gare et l'avenue du maréchal de Lattre de Tassigny sur 450 mètres au total
- ▶ Suite de la procédure de DUP concernant le captage de Bonsecours 1
- ▶ Renouvellement du réseau dans l'avenue Eugène Gazeau sur 900 mètres en diamètre 150

## D) Perspective

- ▶ Mise en enquête publique de la DUP du captage de Bonsecours 1 en octobre 2020
- ▶ Réaliser un diagnostic complet sur les captages. Ces interventions sont prévues en septembre 2020 pour celui d'Aumont et de Bonsecours 2 et en septembre 2021 pour celui de Bonsecours 1.
- ▶ Suppression des branchements en plomb restants
- ▶ Prévoir un diagnostic eau potable sur la commune (consultation lancée en 2020)

De nombreuses canalisations sont à renouveler du fait de leur état :

- Impasse Saint-Lazare
- ▶ - Le réseau dans l'ancien pont SNCF de la rue du Moulin Saint-Rieul
- Passage de la Nonette à Villemétrie (plus protégée du gel)
- Rue des Vétérans avec le bouclage sur le réseau de la rue Lavarande

De nombreuses canalisations sont à renforcer :

- Rue Saint Etienne depuis la rue du Moulin Saint Etienne jusqu'à l'avenue Albert 1er
- ▶ - Rue du Haut de Villevert depuis la rue du Vieux Chemin de Pont
- Pont- Avenue Georges Clémenceau



## VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES

		Indicateur	2018	2019
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>				
Estimation du nombre d'habitants desservis		<b>D101.1</b>	15 443 habitants	15 443 habitants
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>		<b>D102.2</b>	1,49 €	1,50 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service		<b>D151.0</b>	1 jour	1 jour
<b>Indicateurs de performance</b>				
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	pour ce qui concerne la microbiologie	<b>P101.1</b>	100%	100%
	pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>P102.1</b>	100%	98%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		<b>P103.2B</b>	98 / 120	98 / 120
Rendement du réseau de distribution		<b>P104.3</b>	88,63%	88,15%
Indice linéaire des volumes non comptés		<b>P105.3</b>	4,26 m <sup>3</sup> /km/jours	4,23 m <sup>3</sup> /km/jours
Indice Linéaire de Pertes en réseau		<b>P106.3</b>	4,12 m <sup>3</sup> /km/jours	4,04 m <sup>3</sup> /km/jours
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		<b>P107.2</b>	0,18%	0,55%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		<b>P108.3</b>	69%	71%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		<b>D201.2</b>	0,00 €	0,00 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		<b>P151.1</b>	1,77 ‰	0,96 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		<b>P152.1</b>	100%	100%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité		<b>P153.2</b>	0,00	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		<b>P154.0</b>	1,18%	1,55%
Taux de réclamations		<b>P155.1</b>	1,13 ‰	1,60 ‰

NC : Non Communiqué

## VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHÈSE DES ANALYSES ARS



ARS Hauts de France  
556 avenue Willy Brandt  
59777 EURALLILLE

### La qualité de votre eau en 2019

SENLIS  
Exploité par VEOLIA

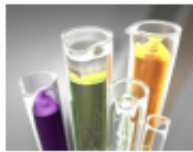
#### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau à partir de 3 puits situés à **Senlis** et **Chamant**.



#### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.  
En 2019, **46** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



#### Les adoucisseurs

Il est préférable de ne pas modifier la qualité l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.  
L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

#### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. <b>Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. <b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/L. <b>Teneur moyenne : 7 mg/l</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. <b>Teneur moyenne : 38°F</b> <b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. <b>Teneur moyenne : 0,24 mg/L</b> <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p>

#### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.**

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE**: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

**LE FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

## VIII) ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est ici annexée, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

*...voir édition 2020 de la note page suivante*

